



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 056-215601626-20240716-2024DST156-AR

Direction des Services Techniques

AF/AMM

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 156

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE 2024 DST 135

OBJET : ETANGS DE LANNENEC (AMONT ET AVAL) – pollution aux cyanobactéries

Interdiction des pratiques

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la circulaire DGS/SD 7 du 4 juin 2003,

Considérant qu'il appartient au Maire, de prendre dans les domaines de sa compétence les mesures appropriées pour préserver la salubrité, la sécurité, la santé publique et la protection de l'environnement,

Considérant que compte tenu des résultats d'analyse de Lorient Agglomération, l'état apparent de pollution sur les étangs de Lannénec nécessite de prendre des mesures conservatoires ;

Considérant que les cyanobactéries sont des organismes microscopiques qui peuvent se développer dans les eaux douces et les eaux de mer et former des dépôts abondants et des mousses appelées « efflorescences algales ». Certaines espèces peuvent produire et libérer des toxines qui peuvent être à l'origine de risques sanitaires pour les baigneurs ou les pratiquants d'activités nautiques. Les effets actuellement connus sont les suivants :

- lors de contact avec l'eau : irritations et rougeurs de la peau, du nez, de la gorge, des yeux, des muqueuses ;
- lors de l'ingestion de l'eau : maux de ventre, diarrhées, nausées, vomissements.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 strada ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 17/07/2024
Reçu en préfecture le 17/07/2024
Publié le
ID : 056-215601626-20240716-2024DST156-AR

ARRETE

Article 1 : les pratiques suivantes restent interdites, pour une durée indéterminée, sur les étangs de Lannédec (amont et aval -voir cartes ci-dessous) :

- **baignade interdite**
- **restriction des activités nautiques ;**
- **consommation du poisson fortement déconseillée.**

Nom de l'étang	LANNENEC		
Station	Amont		
Date du prélèvement	mardi 9 juillet 2024		
Chlorophylle a (> 10 µg/L).....	152,3 µg/l		
Cyanobactéries toxigènes (> 1 mm3/l).....	7,9 mm3/l		
Microcystines (> 0,3 µg/l).....	< 0,4 µg/l		
Cylindrospermopsine (> 42 µg/l).....	< 0,3 µg/l		
Anatoxine (Limite détection).....	< 0,1 µg/l		
Saxitoxine (> 30 µg/L).....	< 0,3 µg/l		
Interdiction de la baignade - Information du public - Restriction des activités nautiques - Recommandation de non consommation de poissons.			

Nom de l'étang	LANNENEC		
Station	Aval		
Date du prélèvement	mardi 9 juillet 2024		
Chlorophylle a (> 10 µg/L).....	28,3 µg/l		
Cyanobactéries toxigènes (> 1 mm3/l).....	24,5 mm3/l		
Microcystines (> 0,3 µg/l).....	2,5 µg/l		
Cylindrospermopsine (> 42 µg/l).....	< 0,3 µg/l		
Anatoxine (Limite détection).....	0,1 µg/l		
Saxitoxine (> 30 µg/L).....	< 0,3 µg/l		
Interdiction de la baignade - Information du public - Restriction des activités nautiques -			

Article 2 : les usagers sont tenus d'être vigilants avec leurs animaux domestiques afin d'éviter toute contamination à leur rencontre.

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

Article 4 : le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur le site concerné.

Article 5 : toutes infractions aux dispositions du présent arrêté donneront lieu à des poursuites conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Le Préfet du Morbihan.

Article 7 : Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la Responsable du service de la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex



A PLOEMEUR, le
Le Maire

16 JUIL. 2024

Ronan LOAS

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex